

Séance du 9 septembre 2013

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi le 9 septembre 2013 à 20h00.

Sont présents : M. Éric Duhamel,
M. Yves Durand,
Mme Jocelyne Calvé,
M. Jacques Martin,
M. André Drouin,

tous conseillers et formant le quorum du Conseil sous la présidence de M. Guy Desjarlais, maire.

2013-09-129 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. André Drouin.

2013-09-130 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec ajouts, sur proposition de M. André Drouin, appuyée par M. Éric Duhamel.

2013-09-131 Approbation des procès-verbaux

Sur proposition de M. Yves Durand, appuyée par M. Jacques Martin, le procès-verbal du 19 août dernier est approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

Période de questions

2013-09-132 Moment de silence avant les séances

Il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu qu'un moment de silence, sans préambule, soit observé au début de chaque séance du Conseil.

2013-09-133 **Responsable du Service d'animation parascolaire**

ATTENDU qu'à la séance du 19 août dernier le conseil a accepté d'offrir, en expérimentation pour un an, un service d'animation parascolaire pour les élèves fréquentant l'école Germain-Caron;

ATTENDU que ce service requière l'engagement d'une personne responsable;

ATTENDU que des représentants du comité de la politique familiale, du comité d'établissement et une personne neutre (Normand Grégoire) ayant convenu d'établir les qualités et les aptitudes requises et d'énumérer les responsabilités de la fonction présente, ont rencontré, au nom de la municipalité, les candidates postulant le poste;

ATTENDU que la personne recommandée par ce comité est Isabel Lamoureux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu de retenir les services de Mme Isabel Lamoureux comme responsable du service d'animation parascolaire pour l'année scolaire en cours.

2013-09-134 **Demande de dérogation mineure (Richard Morissette)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Richard Morissette concernant l'empiètement d'une véranda dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT que, faute de quorum, le Comité consultatif d'urbanisme n'a pas fourni de recommandation au Conseil;

CONSIDÉRANT que l'empiètement n'est que de vingt (20) centimètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le Conseil accorde la dérogation mineure demandée par M. Richard Morissette.

Rapports

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des permis émis en août. Le rapport sur le suivi budgétaire n'est pas déposé. Enfin, le secrétaire-trésorier fait rapport de l'état de la réglementation municipale concernant la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

2013-09-135 **Rémunération du personnel électoral**

CONSIDÉRANT la politique administrative municipale adoptée le 11 octobre 2005 concernant la rémunération du personnel électoral;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger certaines inégalités contenues dans cette politique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu, qu'à l'avenir, le scrutateur et le secrétaire d'un bureau de vote par anticipation soit rémunéré au même titre qu'un scrutateur ou secrétaire d'un bureau de vote le jour du scrutin.

2013-09-136 Pont de la rivière Blanche sur la route 348

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a diminué la charge maximale autorisée sur le pont de la rivière Blanche, situé sur la route 348;

CONSIDÉRANT que cette modification a entraîné un accroissement du trafic de camions lourds sur la route 349, propriété de la municipalité;

CONSIDÉRANT que cet accroissement du trafic entraîne une dégradation plus rapide de la chaussée;

CONSIDÉRANT que la longueur des chemins sous juridiction municipale est déjà très importante relativement à la population;

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports a accordé une subvention totale de 100 000 \$ pour aider au maintien de la route 349 au cours des deux dernières années;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préserver les investissements faits par la municipalité, à partir de ses fonds et de ceux consentis par le ministre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. André Drouin, et résolu que demande soit faite au ministère des Transports de réviser la charge maximale autorisée sur le pont de la rivière Blanche sur la route 348.

2013-09-137 Demande à Bell Canada (internet haute vitesse)

CONSIDÉRANT que Bell Canada est seule à assurer le service téléphonique sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que de nombreux secteurs de la municipalité n'ont pas accès au service internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que certaines personnes refusent de venir s'installer dans la municipalité à cause du manque de service internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT que ce service peut dorénavant être considéré comme essentiel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Durand, appuyé par M. André Drouin, et résolu que le conseil municipal de la paroisse de Saint-Didace demande à Bell Canada de prendre les moyens nécessaires pour offrir le service internet haute vitesse à l'ensemble des citoyens de Saint-Didace aussitôt que possible.

2013-09-138 Acceptation de la politique MADA

ATTENDU que la municipalité de Saint-Didace a accepté, à la session du 13 décembre 2010, de se prévaloir du programme « Municipalité Amie Des Aîné(e)s »;

ATTENDU que des subventions ont été versées ou le seront pour finaliser la réalisation de cette démarche;

ATTENDU que l'élaboration du projet a été complétée au mois de juin dernier;

ATTENDU que le comité responsable de cette nouvelle politique a présenté; le document MADA « Municipalité Amie Des Aîné(e)s aux membres du conseil municipal le 10 juillet dernier, lors d'une réunion spéciale, afin qu'ils en prennent connaissance;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris le temps de l'étudier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que le document MADA soit accepté tel que présenté.

2013-09-139 **Mandat à Mme Chantale Dufort (Document MADA)**

ATTENDU que Mme Chantal Dufort, membre du comité de la Politique familiale a offert sa disponibilité pour parachever le document MADA;

ATTENDU que le comité MADA a accepté de lui confier cette tâche;

ATTENDU qu'elle estime réaliser ce travail dans un court délai (20 à 30 heures à 12\$/heure);

ATTENDU que cette dépense sera financée à même les subventions versées pour le programme MADA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que Mme Chantal Dufort soit mandatée pour la finalisation du document MADA.

2013-09-140 **Remerciements au député (subvention discrétionnaire)**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu qu'une lettre de remerciement soit adressée à M. André Villeneuve, député de Berthier, suite à l'octroi d'une subvention de 17 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier.

2013-09-141 **Appel d'offres (revêtement bitumineux)**

Le secrétaire-trésorier présente au Conseil le « Devis spécial » pour la réalisation de travaux de revêtement bitumineux dans le chemin du Portage, la traverse de la Californie et la montée de l'église.

Suite à cette présentation, il est proposé par M. Jacques Martin, appuyé par M. Yves Durand, et résolu que ce devis soit accepté et qu'une invitation à soumissionner soit adressée aux entreprises suivantes : Pavage Gravel, Excavation Normand Majeau, Maskimo et Sintra.

2013-09-142 **Comptes**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 87 047.87\$, soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

2013-09-143 **Adhésion au projet ZONÉ RÉUSSITE PLUS**

Il est proposé par M. André Drouin, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité adhère au projet ZONÉ RÉUSSITE PLUS. M. André Drouin en sera responsable pour la municipalité.

2013-09-144 Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur motion de M. Éric Duhamel.